

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Commission n° 2 – Ressources humaines et Administration Générale

Direction Générale Adjointe de l'Administration et des Ressources

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL N° CD-2018/12/20- 2/04

OBJET : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département de Seine-et-Marne portant sur l'année 2017.

CANTON(S) : TOUS CANTONS

RÉSUMÉ : Conformément à la loi du 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le Département est tenu de réaliser annuellement et préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport relatif à la situation d'égalité entre les femmes et les hommes, tant en interne, comme employeur, que sur les politiques publiques qu'il mène sur son territoire.
Il est proposé de prendre acte de ce rapport et d'adopter les dispositions qu'il contient.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que *« préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président du Conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation »*.

De ce fait, de par leur statut d'employeur, la mise en œuvre de leurs politiques publiques et leur rôle d'animation des territoires, les départements ont un devoir d'exemplarité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est en ce sens que le Conseil départemental de Seine-et-Marne œuvre au quotidien pour un égal traitement de ses concitoyennes et concitoyens, que ce soit dans la gestion de ses ressources humaines, dans sa gouvernance politique, ou dans l'exercice de ses compétences, tout particulièrement dans le domaine des solidarités.

Car plus qu'une exigence légale, l'égalité entre les femmes et les hommes participe à l'équilibre démocratique, dont la mixité est l'une des composantes.

Ainsi, le rapport qui est soumis aujourd'hui à l'Assemblée départementale présente un bilan des actions conduites en 2017. Il dresse un état de la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes concernant, notamment, les rémunérations et les parcours professionnels, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ou encore la prévention de toutes les violences faites aux agents. Parallèlement, le rapport présente les actions menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre des politiques publiques départementales.

Ce rapport est composé de trois parties.

La première reprend des données statistiques issues du bilan social permettant d'avoir une vision de la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département.

S'agissant des effectifs de personnel départemental sur emploi permanent, la Collectivité compte 31 % d'agents de sexe masculin et 69 % d'agents de sexe féminin (1 240 hommes et 2 740 femmes).

Les femmes représentent plus de 90% des effectifs de la filière sociale et médico-sociale. La filière technique quant à elle est représentée majoritairement par des hommes avec 54% des effectifs en 2017.

En 2017, les femmes occupent 55,2% des fonctions d'encadrement supérieur (DGS, DGA, Directions), ce qui reste au-dessus des tendances nationales (52%).

1 569 agents départementaux ont bénéficié en 2017 d'un avancement d'échelon, d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, soit 44% (contre 41% en 2016) des effectifs de fonctionnaires.

Le taux de promotion (avancements de grade, d'échelon et promotions internes) est favorable aux femmes (47 % chez les femmes, 41 % pour les hommes).

L'écart de salaire continue de se réduire. Il passe de 3,1% en 2013 à 2,6% en 2017. Les hommes restent mieux payés que les femmes.

La deuxième partie du rapport porte sur la présentation de la politique de ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en tant qu'employeur. Elle se décline en 5 objectifs et 12 actions.

On notera notamment, que pour mieux connaître les situations professionnelles de ses agents départementaux, le Département a mis en place un observatoire des situations professionnelles des femmes et des hommes et son équilibre au sein de ses effectifs.

Il confirme son engagement auprès des agents du Département victimes de violences domestiques, à travers un accompagnement social individuel.

A souligner également son action afin de favoriser la mixité dans les différentes filières, avec un travail conduit auprès des recruteurs internes et le recrutement de stagiaires et d'apprentis.

La dernière partie du rapport est consacrée aux politiques menées par le Département sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elles comportent 7 objectifs et de 12 actions.

Ainsi, la Collectivité conforte son engagement, notamment, en direction :

- de l'éducation et de la jeunesse avec le maintien de son action en faveur de la diversité, la lutte contre les discriminations et les stéréotypes par un soutien renouvelé aux initiatives éducatives (subventions accordées aux projets portant sur l'orientation professionnelle des filles, notamment) ou de lecture publique avec cette année 1 800 collégiens sensibilisés contre plus de 500 en 2016,

- de l'accompagnement des victimes de violences conjugales, à travers des dispositifs reconduits en 2017 tels que le soutien financier à des associations (aide aux femmes victimes de violences), la participation du Département au dispositif « téléphone grand danger », l'ouverture en 2017 d'un contingent de logements départemental non pourvu. Par ailleurs, 40 334 personnes ont été reçues et accompagnées dans les MDS en 2017, dont 2881 personnes pour violences conjugales et/ou conflits conjugaux.

Enfin, pour permettre à la Collectivité de relever plusieurs défis majeurs au cours des prochaines années, comme amener la mixité dans des filières professionnelles spécifiques ou permettre une conciliation vie professionnelle/ vie familiale, le Département de Seine-et-Marne souhaite mettre en œuvre une démarche de coordination entre les directions. Celle-ci devra, entre autre, diffuser une culture de l'égalité, tant dans nos politiques publiques que dans leur mise en œuvre. Elle pourra également mettre en valeur l'existant et proposer des améliorations.

Cette coordination s'appuiera sur, d'une part, une mission spécifique, animée par un chargé de mission dédié, ainsi que sur des groupes de travail, qui contribueront à élaborer un nouveau plan d'actions pour 2019.

Il vous est donc proposé de prendre acte de la poursuite des actions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes pour 2018 et de son bilan pour l'année 2017.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne